

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 07

L'an deux mil treize, le vingt huit juin à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 21/06/2013

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., LEYDET P., REYNAUD P. et Mme GIORDANO E.

Absents excusés : Mrs DROGOUL- SPANU D. MASSE O. et Mmes OBRADOS A., RIGault N..

Objet: Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2012

A l'unanimité des membres présents le RPQS 2012 sur l'AEP présenté par Monsieur le Maire est
accepté par l'Assemblée Délibérante.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 01/07/2013
004-210400909-20130628-2013_020-DE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2012

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur l'eau bleue sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire ».

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT.

1

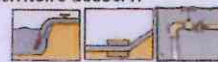
Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	3
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4. Nombre d'abonnés.....	4
1.5. Eaux brutes.....	5
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2. Achats d'eaux brutes.....	6
1.6. Eaux traitées.....	7
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012	7
1.6.2. Production.....	7
1.6.3. Achats d'eaux traitées.....	8
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.6.5. Autres volumes.....	8
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	9
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	10
2.1. Modalités de tarification.....	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3. Recettes.....	13
3. Indicateurs de performance.....	14
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	15
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	17
3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) Erreur ! Signet non défini	
3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1) Erreur ! Signet non défini	
3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)..... Erreur ! Signet non défini	
3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)..... Erreur ! Signet non défini	
3.9. Taux de réclamations (P155.1)..... Erreur ! Signet non défini	
4. Financement des investissements.....	18
4.1. Branchements en plomb.....	18
4.2. Montants financiers.....	18
4.3. État de la dette du service.....	18
4.4. Amortissements.....	18
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	18
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	19
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	20
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L. 1115-1-1 du CGCT).....	20
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	21

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR : 01/07/2013
004-210400909-20130628-2013_020-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : LE FUGERET
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : LE FUGERET
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

3

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne - y compris les résidents saisonniers - domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 295 habitants au 31/12/2012 (295 au 31/12/2011).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 258 abonnés au 31/12/2012 (258 au 31/12/2011).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

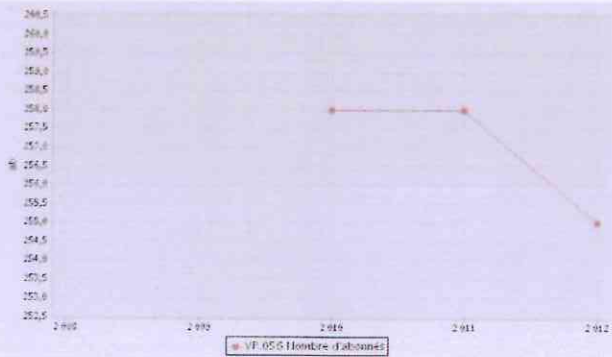
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2011	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2012	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2012	Nombre total d'abonnés au 31/12/2012	Variation en %
LE FUGERET					
Total	258			258	-1,2%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 51 abonnés/km au 31/12/2012 (51,6 abonnés/km au 31/12/2011).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,16 habitants/abonné au 31/12/2012 (1,14 habitants/abonné au 31/12/2011).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de ___ m³/abonné au 31/12/2012. (___ m³/abonné au 31/12/2011).

4



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève ___ m³ pour l'exercice 2012 (___ pour l'exercice 2011).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (l)	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Source "Les Pèlerins"					
Source "Dalui"					
Source "Adoux la vairie"					
Source "Chaussette 2"					
Total					

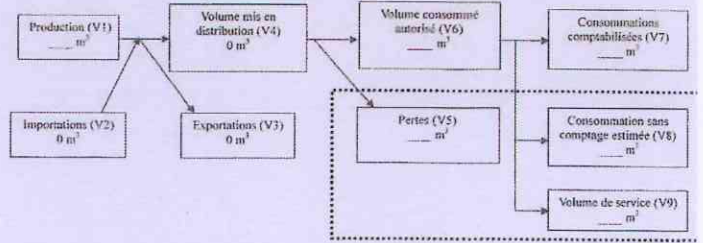
(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

5

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012



1.6.2. Production



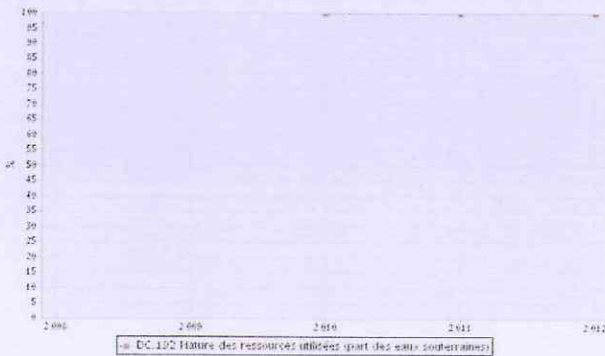
Le service n'a pas de station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2011 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Source "Les Pèlerins"				80
Source "Dalui"				80
Source "Adoux la vairie"				80
Source "Chaussette 2"				
Total du volume produit (V1)				

7



1.5.2. Achats d'eaux brutes



Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Observations
Total			

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2012 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2012
Total d'eaux traitées achetées (V2)	0	0		0

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2012 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		0	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total vendu aux abonnés (V3)			
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V4)	0	0	

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.1213-10.3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2011 en m ³ /an	Exercice 2012 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)			
Volume de service (V9)			

8

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2011 en m ³ /an	Exercice 2012 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)			%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 5 kilomètres au 31/12/2012 (5 au 31/12/2011).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2012 et 01/01/2013 sont les suivants :
 Frais d'accès au service : _____ € au 01/01/2012
 _____ € au 01/01/2013

Tarif	Au 01/01/2012	Au 01/01/2013
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	109,28 €	106,66 €
Abonnement ⁽¹⁾ DN _____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
De 0 à 120 m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
De 120 m ³ à _____ m ³	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Autre : _____	_____ €	_____ €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	_____ %	_____ %
Redevances		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____ €/m ³	_____ €/m ³
VNF Prélèvement	_____ €/m ³	_____ €/m ³
Autre : _____	_____ €/m ³	_____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 > Délibération du / / effective à compter du / / fixant les tarifs du service d'eau potable
 > Délibération du / / effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service
 > Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...
 > Délibération du / / effective à compter du / / fixant ...

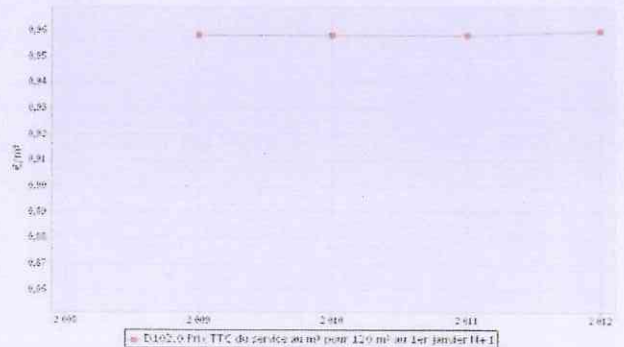
Sous-préfecture de Castellane
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR : 01/07/2013
 004-210400909-20130628-2013_020-DE

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon FINSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2012 en €	Au 01/01/2013 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	109,28	106,66	-2,4%
Part proportionnelle	0,00	0,00	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	109,28	106,66	-2,4%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	—	—	— %
Part proportionnelle	—	—	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	—	—	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	—	— %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	—	—	— %
VNF Prélèvement :	—	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	—	—	— %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	5,72	2,48	-56,6%
Total	115,00	109,14	-5,1%
Prix TTC au m³	0,96	0,96	0%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2012 en €/m ³	Prix au 01/01/2013 en €/m ³
LE FUGERET		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

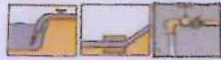
La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2012 sont de _____ m³/an (_____ m³/an en 2011).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2011 en €	Exercice 2012 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2012 : 30 498 € (30 192 € au 31/12/2011).

15

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



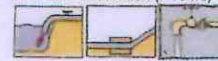
Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau et son état de maintenance. L'indice 20 est obtenu en ayant un plan cadastre au moins 95% du linéaire des réseaux mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 critères sont tous atteints, l'indice pourra être amélioré en fonction des informations reportées sur les plans ou des ouvrages de sites pour se placer. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	Exercice 2011	Exercice 2012
0 pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé		
10 existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10 mise à jour du plan au moins annuelle	Non	Non
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10 informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10 connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10 localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10 localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10 localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10 existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10 existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10 mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages - réservoir, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2012 est 10 (10 en 2011).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_1 - V_2}{V_1 - V_3} \quad (10)$$

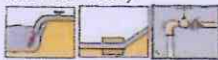
15

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu par rapport au volume mis en distribution} = \frac{V_1}{V_2}$$

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2012	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2012
Microbiologie	5	1	11	2
Paramètres physico-chimiques	5	0	11	6

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \quad (100)$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2011	Taux de conformité exercice 2012
Microbiologie (P101.1)	80	81,8
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100	45,5

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_1 - V_2}{50 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des volumes non comptés est de ___ m³/j/km (___ en 2011).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_1 - V_2}{50 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2012, l'indice linéaire des pertes est de ___ m³/j/km (___ en 2011).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire renouvelé en km					

Au cours des 5 dernières années, 3,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_1 + L_2 + L_3 + L_4 + L_5}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte}} \times 100$$

Pour l'année 2012, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 13,6% (13,6 en 2011).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2012, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80 % en 2011).

17

4. Financement des investissements

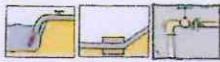
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. À partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2011	Exercice 2012
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2011	Exercice 2012
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	18 163	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2011	Exercice 2012
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2012, la dotation aux amortissements est de _____ € en 2011).

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Centre de légalité
Date de réception de l'AR : 01/07/2013
004-210400909-20130628-2013_020-DE

service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévus en €	Montants prévus de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévus en €

19

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2012, le service a reçu _____ demandes d'abandon de créances et en a accordées _____, 0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2012 (0 €/m³ en 2011).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

20

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2011	Exercice 2012
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	295	295
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	0,96	0,96
D131.0	Débit maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	---	---
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	80	81,8
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100	45,5
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	16
P104.3	Rendement du réseau de distribution	---	---
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	---	---
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	---	---
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	13,6	13,6
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80	80
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0